

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2617/2019	Objet : Approbation de la « Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne »

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alexandre RICHE donne pouvoir à Alphonse BOYE, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLLOT.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;**Vu** le code de l'environnement et notamment l'article L.229-26 ;**Considérant** que le Département du Val-de-Marne a initié une refonte de sa politique agricole avec la mise en place d'un cycle de concertation appelé « Les rencontres de l'agriculture urbaine et périurbaine en Val-de-Marne » ; que quinze rencontres - conférences, ateliers et visites - ont maillé la démarche et fait émerger de nombreuses propositions ; que l'aboutissement de ce cycle est l'élaboration d'une « Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne », proposée à toutes les personnes morales (collectivités, services de l'Etat, acteurs publics, associations, entreprises agricoles, etc.) qui ont participé aux travaux ou qui souhaitent s'engager dans ce travail en commun ;**Considérant** que la Charte est organisée autour de quatre principes :

- la sécurisation des terres agricoles par des outils juridiques de protection et le développement de surfaces agricoles utiles ;
- la promotion d'une alimentation saine, bio et de proximité ;
- le soutien envers l'action citoyenne et la valorisation des pratiques de « consomm'action » responsable ;
- la sécurisation et l'amélioration des conditions de travail agricole ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie souhaite s'engager dans ce travail commun ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne, ci-annexée.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 1^{er} juillet 2019




Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie